



Présidence : Belgique

613ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 15 juin 2006

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 12 h 35

2. Président : M. B. de Crombrughe

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *La lutte contre le terrorisme et les violations des droits de l'homme* : Biélorussie (PC.DEL/577/06), Etats-Unis d'Amérique
- b) *Statut des demandeurs d'asile ouzbeks au Kirghizistan* : Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/575/06), Etats-Unis d'Amérique, Suisse (également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège), Ouzbékistan, Kirghizistan
- c) *Peine de mort aux Etats-Unis d'Amérique* : Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/572/06), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/593/06)

- d) *Conférence des donateurs sur l'Ossétie du Sud (Géorgie), tenue à Bruxelles le 14 juin 2006* : Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/574/06), Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/589/06), Géorgie, Président
- e) *Signature de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et l'Albanie* : Albanie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

Chef de la Mission de l'OSCE en Croatie (PC.FR/13/06 OSCE+) (PC.FR/14/06 OSCE+), Croatie (PC.DEL/587/06), Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/571/06), Arménie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/591/06), Fédération de Russie, Président

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'OSCE 2004 POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES SEXES

Secrétaire général, Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/573/06), Norvège (PC.DEL/585/06), Fédération de Russie, Président, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/590/06), Suisse, Canada (également au nom de l'Islande et du Liechtenstein) (PC.DEL/588/06), Arménie

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ADHESION DU MONTENEGRO A L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 725 (PC.DEC/725) sur l'adhésion du Monténégro à l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE
DES ETRES HUMAINS

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 726 (PC.DEC/726) sur la lutte contre la traite des êtres humains ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/592/06/Rev.1), Fédération de Russie,
Turquie, Président

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE

- a) *Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/107/06) : Président*
- b) *Réunion sur la mise en œuvre de la tolérance consacrée à la promotion de la compréhension interculturelle, interconfessionnelle et interethnique, tenue à Almaty (Kazakhstan) les 12 et 13 juin 2006 : Président*
- c) *Conférence des donateurs sur l'Ossétie du Sud (Géorgie), tenue à Bruxelles le 14 juin 2006 : Président*
- d) *Visite du Président en exercice en Géorgie les 22 et 23 juin 2006 : Président*

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général :
Secrétaire général*

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions d'organisation : Président*
- b) *Rapport de la Mission du BIDDH chargée d'évaluer les élections législatives en Italie, qui se sont déroulées les 9 et 10 avril : Italie (PC.DEL/580/06)*
- c) *Annonce de contribution au Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement en soutien à la prévention et à la réduction de la prolifération des armes de petit calibre : Suède*
- d) *Mise en œuvre du paragraphe 2 de la Décision No 17/05 du Conseil ministériel sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE : Président (CIO.GAL/111/06 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique*

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 juin 2006 à 10 heures, Neuer Saal